

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[fsgt.31@free.fr](mailto:fsgt.31@free.fr)



**10 AVRIL 2018**

**N° 30**

L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser

## SOMMAIRE




- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 14,
- Sportivité semaine 14,
- Situation des équipes vis-à-vis de l'arbitrage,
- Calendrier semaines 16 à 18.

**SAISON 2017 - 2018**

**OFFICIEL DU FOOTBALL**

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez [diego-sport@orange.fr](mailto:diego-sport@orange.fr)  
0622217056  
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial  
82710 BRESSOLS

**DIEGO SPORT**

# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 9 Avril 2018.

Présents : Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

## PENSE-BETE

### ① **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FSGT 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### ② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

### ③ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de 20 € par équipe, ou 40 € s'il y a deux arbitres.

**Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.**

#### ④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

#### ⑤ QUALIFICATIONS

Pour un match de rattrapage, les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre initialement programmée.

#### ⑥ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

**Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.**

#### ⑦ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que le **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.


Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

#### ⑧ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les **NOMS des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, aucun joueur ne doit être raturé (mais marqué non joué par l'arbitre) et les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

***La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.***

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation. Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

 Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

#### ⑨ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission**

**avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.**

### **① ① RESPECT DES COULEURS**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

#### **ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

### **① ① SANCTIONS**

***Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.***

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

#### **ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS**

##### **JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :**

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

**En cas de doute, contactez le responsable de la commission.**

### **① ② RAPPORT DES JOUEURS**

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

### **① ③ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre,  $\frac{1}{4}$  des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

**Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.**

**①④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS**

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

**①⑤ ARRETES MUNICIPAUX**

**ART 9-B-5 :**

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

**①⑥ REPORT DES RENCONTRES**

**ART 9-B-1 :** Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi.**

## INFORMATIONS LICENCES



### IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCE

**PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :**

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

**RAPPEL**

**LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.**



### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER(disqualification):**

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

**AC2L** : à partir du 07/11 (5 joueurs)

**ALTRAN** : à partir du 03/04 (1 joueur)

**DYNAMO AGAFOUS** : à partir du 09/01 (1 joueur)

**LES SHADOCKS DE SEILH** : à partir du 21/11 (1 joueur)

**LES VIEILLES CANAILLES** : à partir du 03/04 (1 joueur)

**NEW TEAM** : à partir du 24/10 (1 joueur)

**SHAKHTAR TOLOSA** : à partir du 10/04 (1 joueur)



### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

**FONBO FC** : jusqu'au 24/04 (1 joueur)

**LES VIEILLES CANAILLES** : jusqu'au 24/04 (1 joueur)

**SHAKHTAR TOLOSA** : jusqu'au 24/04 (2 joueurs)



### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES(disqualification):**

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

## **RESULTATS**

### **SEMAINE 14 DU 03/04/18 AU 06/04/18**

#### ***Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin: 1/4 de finale***

FSGT AUCAMVILLOISE	<b>3</b>	-	<b>3</b>	DYNAMO FC	
Tirs au but	<b>4</b>	-	<b>3</b>		
PASPORT	<b>1</b>	-	<b>4</b>	MECAPROTEC FC	
USEMA COLOMIERS	<b>3</b>	-	<b>0</b>	TOULOUSE SA	<b>F</b>

#### ***Coupe de Printemps: 1/4 de finale***

US CAF	<b>1</b>	-	<b>5</b>	ATHLETICO TOLOSA A	
TOLOSA FOOT SYSTEM	<b>3</b>	-	<b>0</b>	GRASILIENS - TCMS	<b>F</b>
MISTRAL P.L.	<b>3</b>	-	<b>0</b>	NEW TEAM	<b>F</b>

#### ***Coupe Occitane: 1/2 finale***

SB SPORT FC	<b>2</b>	-	<b>5</b>	IO TEAM	
-------------	----------	---	----------	---------	--

## **RATTRAPAGES**

#### ***Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin: Huitièmes de finale***

VIEILLES CANAILLES	<b>3</b>	-	<b>1</b>	ASC CNES	
--------------------	----------	---	----------	----------	--

### Coupe de Printemps: Huitièmes de finale

FC POTO	8	-	1	FA ROQUES
---------	---	---	---	-----------








### Division: Honneur - Journée 11 retour (du 14/02/18)

ASCA	3	-	0	DYNAMO AGAFOUS FC	<b>F</b>
------	---	---	---	-------------------	----------

### MATCH AVANCE

### Division: Honneur - Journée 11 retour (du 14/02/18)

ATHLETICO TOLOSA C		<b>Remis</b>		SOPRA FOOT
--------------------	--	--------------	--	------------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :**

## SPORTIVITE SEMAINE 14

**TROIS** sorties temporaires et **UN** avertissement pour **7** rencontres arbitrées.

## SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE

### FEVRIER - MARS

#### 1) Equipes représentées par 1 arbitre ou 1 candidat :

ASCA	FORZA VIOLA FC	SHAKHTAR TOLOSA
USA FOOT	US LABEGE	SCLE FOOT
ALTRAN FOOT	MECAPROTEC FC	SOPRA FOOT
FSGT AUCAMVILLOISE	PASPORT *	ATHLETICO TOLOSA A
AS DRT	FA ROQUES	ATHLETICO TOLOSA B
DYNAMO FC	AJ ST EXUPERY	ATHLETICO TOLOSA C
DYNAMO AGAFOUS FC	SHADOCKS DE SEILH	TOLOSA FOOT SYSTEM
		TOULOUSE SA

#### 2) Equipes non pénalisées, 1<sup>ère</sup> année :

LES VIEILLES CANAILLES



**3) Equipes non pénalisées, 2<sup>ème</sup> année :**

IO TEAM

**4) Equipes non représentées, mais ayant un membre au sein de la commission, pénalité 2 points en moins au classement final :**

**5) Equipes non représentées, mais disposant d'un terrain, 2 points en moins au classement final :**

USEMA COLOMIERS

ASEAT

AS ST LOUP CAMMAS

**6) Equipes non représentées, pénalité de 11 € par mois (octobre à mai) et 2 points en moins au classement final :**

AC2L

FONBO FC

NEW TEAM

US CAF

MISTRAL P.L.

FC POTO

ASC CNES

SB SPORT FC

\* NON REPRESENTEE EN MARS

## CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

**Seule la programmation inscrite sur le bulletin sera prise en compte pour régler tout litige.**



**Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir:** Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.



**Terrains synthétiques du Stadium:** Suite à l'intervention du service des réservations de la mairie de Toulouse, les horaires des rencontres au Stadium Synthétique sont modifiés comme suit:  
le **lundi**, à **19h45**, et le **jeudi** à **20h15**.



**Terrain utilisé par USEMA COLOMIERS:** A partir **du 11 avril** et pendant quelques temps, l'USEMA COLOMIERS jouera au stade André Roux, sur terrain en herbe. L'entrée se fait par l'allée de la Colombe (nouveau cimetière). L'horaire reste toujours à **20h00**.

### **SEMAINE 16 DU 16/04/2018 AU 20/04/2018**

#### ***Division : Excellence – Journée 12 retour***

ASC CNES	SHADOCKS SEILH	Stadium Taton Syn.	Lu 16/04	19h45
AJ SAINT EXUPERY	ATHLETICO TOLOSA B	Struxiano Synthé	Me 18/04	19h45
ASEAT	USEMA COLOMIERS	Ceat Oran	Ve 20/04	20h30
PASPORT	US LABEGE	Cazal Lapujade	Lu 16/04	19h45

#### ***Division : Promotion Excellence – Journée 12 retour***

MISTRAL P.L.	SCLE FOOT	Lardenne Synthé	Me 18/04	19h45
MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA A	Muret Auriol	Lu 16/04	20h00
SHAKHTAR TOLOSA	FC POTO	La Ramée Synthé	Ve 20/04	19h45
FA ROQUES	FONBO FC	Roques	Lu 16/04	20h30

#### ***Division : Honneur – Journée 16 retour***

NEW TEAM	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 19/04	20h15
ALTRAN FOOT	AC2L	Blagnac Baradels Syn.	Je 19/04	20h45
AS ST LOUP CAMMAS	FSGT AUCAMVILLOISE	St Loup Cammas	Je 19/04	20h15
SB SPORT FC	DYNAMO AGAFOUS FC	M. Cerdan St.	Lu 16/04	19h45

**Exempt:** ASCA

#### ***Division : Promotion Honneur – Journée 16 retour***

LES VIEILLES CANAIL.	IO TEAM	Sordelo Hb	Je 19/04	19h45
US CAF	TOLOSA FOOT SYS.	Sordelo St.	Je 19/04	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	SOPRA FOOT	Sordelo St.	Me 18/04	19h45
DYNAMO FC	TOULOUSE SA	Sordelo Hb	Me 18/04	19h45
AS DRT	USA FOOT	La Ramée St.	Lu 16/04	19h45

### **SEMAINE 17 DU 23/04/2018 AU 27/04/2018**

#### ***Coupe Occitane : 1/2 finale***

FC POTO	USEMA COLOMIERS	Stadium Taton Synthé	Lu 23/04	19h45
---------	-----------------	----------------------	----------	-------

### **SEMAINE 18 DU 30/04/2018 AU 04/05/2018**

#### ***Coupe de la Haute-Garonne : 1/2 finale***

USEMA COLOMIERS	FSGT AUCAMVILLOISE	André Roux Hb	Me 02/05	20h00
-----------------	--------------------	---------------	----------	-------

#### ***Coupe de Printemps : 1/2 finale***

MISTRAL P.L.	TOLOSA FOOT SYS.	Stadium Taton Synthé	Lu 30/04	20h00
--------------	------------------	----------------------	----------	-------

#### ***Coupe de la Ligue : 1/2 finale***

AJ SAINT EXUPERY	SHADOCKS SEILH	Lardenne Synthé	Me 02/05	19h45
------------------	----------------	-----------------	----------	-------



# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[fsgt.31@free.fr](mailto:fsgt.31@free.fr)



**16 AVRIL 2018**

**N° 31**

L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser

## SOMMAIRE




- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 15,
- Sportivité semaine 15,
- Sanction,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 17 à 21.

**SAISON 2017 - 2018**

**OFFICIEL DU FOOTBALL**

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez  
0622217056  
diego-sport@orange.fr  
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial  
82710 BRESSOLS

**DIEGO SPORT**

# REUNIONDE LA COMMISSION

Lundi 16 Avril 2018.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Jean-Claude LECRU et René SILHOL.

## PENSE-BETE

### ❶ FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FSGT 31

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### ❷ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

### ❸ TARIFS

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de 20 € par équipe, ou 40 € s'il y a deux arbitres.

**Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.**

#### ④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

#### ⑤ QUALIFICATIONS

Pour un match de rattrapage, les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre initialement programmée.

#### ⑥ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

**Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.**

#### ⑦ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que le **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.


Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

#### ⑧ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les **NOMS des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, aucun joueur ne doit être raturé (mais marqué non joué par l'arbitre) et les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

***La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.***

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation. Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

 Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

#### ⑨ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission**

**avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.**

### **① ① RESPECT DES COULEURS**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

#### **ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

### **① ① SANCTIONS**

***Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.***

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

#### **ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS**

##### **JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :**

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

**En cas de doute, contactez le responsable de la commission.**

### **① ② RAPPORT DES JOUEURS**

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

### **① ③ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre,  $\frac{1}{4}$  des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.



**Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.**

**①④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS**

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

**①⑤ ARRETES MUNICIPAUX**

**ART 9-B-5 :**

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

**①⑥ REPORT DES RENCONTRES**

**ART 9-B-1 :** Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi.**

## INFORMATIONS LICENCES



### IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCE

**PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :**

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

**RAPPEL**

**LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.**



### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER(disqualification):**

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

**AC2L** : à partir du 07/11 (5 joueurs)

**DYNAMO AGAFOUS** : à partir du 09/01 (1 joueur)

**LES SHADOCKS DE SEILH** : à partir du 21/11 (1 joueur)

**LES VIEILLES CANAILLES** : à partir du 03/04 (1 joueur)

**NEW TEAM** : à partir du 24/10 (1 joueur)

**SHAKHTAR TOLOSA** : à partir du 10/04 (1 joueur)



### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

**FONBO FC** : jusqu'au 24/04 (1 joueur)

**LES VIEILLES CANAILLES** : jusqu'au 24/04 (1 joueur)

**SHAKHTAR TOLOSA** : jusqu'au 24/04 (2 joueurs)



### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES(disqualification):**

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

## **RESULTATS**

### **SEMAINE 15 DU 09/04/18 AU 13/04/18**

#### ***Division: Excellence - Journée 11 retour***

SHADOCKS DE SEILH	2	-	7	AJ SAINT EXUPERY	
ATHLETICO TOLOSA B		-		ASC CNES	
Match arrêté à la 20 <sup>ème</sup> minute, cause intempéries. A rejouer					
USEMA COLOMIERS	4	-	2	PASPORT	
US LABEGE		-		ASEAT	
Match arrêté à la 25 <sup>ème</sup> minute, cause intempéries. A rejouer					

#### ***Division: Promotion Excellence - Journée 11 retour***


SCLE FOOT	2	-	6	MECAPROTEC FC	
ATHLETICO TOLOSA A	6	-	1	MISTRAL P.L.	
FA ROQUES		<b>Remis</b>		FC POTO	
FONBO FC	2	-	0	SHAKHTAR TOLOSA	

#### ***Division: Honneur - Journée 15 retour***

FORZA VIOLA FC	3	-	0	DYNAMO AGAFOUS FC	<b>F</b>
AC2L	2	-	5	FSGT AUCAMVILLOISE	
SB SPORT FC		<b>Remis</b>		ALTRAN FOOT	
NEW TEAM		<b>Remis</b>		ASCA	

**Exempt** : AS ST LOUP CAMMAS

**Division: Promotion Honneur - Journée 15 retour**

TOULOUSE SA	1	-	3	IO TEAM	
AS DRT	2	-	5	TOLOSA FOOT SYSTEM	
USA FOOT	3	-	3	SOPRA FOOT	
DYNAMO FC	2	-	1	ATHLETICO TOLOSA C	
US CAF	3	-	4	VIEILLES CANAILLES	








**Match de présélection :**

SELECTION HTE.GARONNE	7	-	1	ASCA	
-----------------------	---	---	---	------	--

## RATRAPAGES

**Division: Honneur - Journée 11 retour (du 15/02/18)**

AS ST LOUP CAMMAS	6	-	2	NEW TEAM	
-------------------	---	---	---	----------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : MECAPROTEC FC, SHAKHTAR TOLOSA, FSGT AUCAMVILLOISE, VIEILLES CANAILLES.**

## SPORTIVITE SEMAINE 15

**SIX** avertissements pour **13** rencontres arbitrées.

## SANCTION

**Rencontre USA FOOT / SOPRA FOOT du 11/04/18 – Promotion Honneur – Journée 15 retour:**

Pour "**ANTI JEU (MAIN)**"

**– AVERTISSEMENT –**

**Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 29/01/18 (**ART 32 – §B – f**),**

**PARTOUCHE Thomas, licence n°55500216, (SOPRA FOOT)**

**- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 30/04/2018.**

# RECTIFICATIFS CALENDRIER

## SEMAINE 18 DU 30/04/2018 AU 04/05/2018

### *Division : Excellence - Journée 11 retour (du 09/04/18)*

ATHLETICO TOLOSA B  
US LABEGE

ASC CNES  
ASEAT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin  
Voir feuille des rencontres de ce bulletin

### *Division : Honneur 15 retour (du 09/04/18)*

SB SPORT FC

ALTRAN

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

## CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

**Seule la programmation inscrite sur le bulletin sera prise en compte pour régler tout litige.**



**Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir:** Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.



**Terrains synthétiques du Stadium:** Suite à l'intervention du service des réservations de la mairie de Toulouse, les horaires des rencontres au Stadium Synthétique sont modifiés comme suit:  
le **lundi**, à **19h45**, et le **jeudi** à **20h15**.



**Terrain utilisé par USEMA COLOMIERS:** A partir **du 11 avril** et pendant quelques temps, l'USEMA COLOMIERS jouera au stade André Roux, sur terrain en herbe. L'entrée se fait par l'allée de la Colombe (nouveau cimetière). L'horaire reste toujours à **20h00**.

## SEMAINE 17 DU 23/04/2018 AU 27/04/2018

### *Coupe Occitane : 1/2 finale*

FC POTO

USEMA COLOMIERS

Stadium Taton Synthé Lu 23/04 19h45

## SEMAINE 18 DU 30/04/2018 AU 04/05/2018



**LES EQUIPES «FC POTO», ET «ALTRAN FOOT» AURONT DEUX RENCONTRES A JOUER DANS LA SEMAINE 18 (LUNDI ET JEUDI).**

### *Coupe de la Haute-Garonne : 1/2 finale*

USEMA COLOMIERS      FSGT AUCAMVILLOISE      André Roux Hb      Me 02/05      20h00

### *Coupe de Printemps : 1/2 finale*

MISTRAL P.L.      TOLOSA FOOT SYS.      Stadium Taton Synthé      Lu 30/04      20h00

### *Coupe de la Ligue : 1/2 finale*

AJ SAINT EXUPERY      SHADOCKS SEILH      Lardenne Synthé      Me 02/05      19h45

## **RATTRAPAGES**

### *Coupe de la Haute-Garonne : 1/4 de finale*

VIEILLES CANAILLES      AC2L      Sordelo Hb      Je 03/05      19h45

### *Coupe de Printemps : 1/4 de finale*

ALTRAN FOOT      FC POTO      Blagnac Baradels Syn.      Je 03/05      20h45

### *Division : Promotion Honneur - Journée 9 aller (du 18/01/18)*

AS DRT      TOULOUSE SA      Sordelo St.      Je 03/05      19h45

### *Division : Excellence - Journée 11 retour (du 09/04/18)*

**ATHLETICO TOLOSA B      ASC CNES      Remis**  
**US LABEGE      ASEAT      Remis**

### *Division : Promotion Excellence - Journée 11 retour (du 09/04/18)*

FA ROQUES      FC POTO      Roques      Lu 30/04      20h30

### *Division : Promotion Honneur - Journée 11 retour (du 14/02/18)*

US CAF      ATHLETICO TOLOSA C      Sordelo Hb      Me 02/05      19h45

### *Division : Honneur - Journée 15 retour (du 09/04/18)*

**SB SPORT FC      ALTRAN FOOT      M.Cerdan St      Lu 30/04      19h45**

### *Division : Honneur - Journée 15 retour (du 11/04/18)*

NEW TEAM      ASCA      Sordelo St.      Me 02/05      19h45

## SEMAINE 19 DU 07/05/2018 AU 11/05/2018

## **TREVE**

## SEMAINE 20 DU 14/05/2018 AU 18/05/2018



## L'EQUIPE «USEMA COLOMIERS»,» AURA DEUX RENCONTRES A JOUER DANS LA SEMAINE 20 (LUNDI ET VENDREDI).

### *Division : Excellence – Journée 13 retour*

SHADOCKS SEILH	USEMA COLOMIERS	Seilh Synthé	Ve 18/05	20h45
ATHLETICO TOLOSA B	US LABEGE	<b>A Définir</b>		
AJ SAINT EXUPERY	PASPORT	Lardenne Synthé	Me 16/05	19h45
ASC CNES	ASEAT	Ceat Oran	Ma 15/05	20h30

### *Division : Promotion Excellence – Journée 13 retour*

FONBO FC	SCLE FOOT	Sordelo Hb	Me 16/05	19h45
FC POTO	ATHLETICO TOLOSA A	<b>Remis</b>		
SHAKHTAR TOLOSA	MECAPROTEC FC	<b>Remis</b>		
FA ROQUES	MISTRAL P.L.	Roques	Lu 14/05	20h30

### *Division : Honneur – Journée 17 retour*

FORZA VIOLA FC	SB SPORT FC	Stadium Taton Synthé	Je 17/05	20h15
AS ST LOUP CAMMAS	ALTRAN FOOT	St Loup Cammas	Je 17/05	20h15
DYNAMO AGAFOUS FC	NEW TEAM	Sordelo St.	Je 17/05	19h45
ASCA	FSGT AUCAMVILLOISE	Beaupuy	Me 16/05	20h15

**Exempt:** AC2L



Si **ALTRAN FOOT** qualifié en coupe de Printemps, match **AS ST LOUP CAMMAS** contre **ALTRAN FOOT** remis semaine 21.

### *Division : Promotion Honneur – Journée 17 retour*

TOULOUSE SA	US CAF	Sordelo St.	Ve 18/05	19h45
SOPRA FOOT	AS DRT	Sordelo St.	Me 16/05	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	LES VIEILLES CANAIL.	La Ramée St.	Lu 14/05	19h45
IO TEAM	USA FOOT	M. Cerdan St.	Lu 14/05	19h45
TOLOSA FOOT SYS.	DYNAMO FC	Sordelo Hb	Je 17/05	19h45



Si **LES VIEILLES CANAILLES** qualifié en coupe de la Haute-Garonne, match **ATHLETICO TOLOSA C** contre **LES VIEILLES CANAILLES** remis.

## RATTRAPAGE

### *Coupe de la Haute-Garonne : 1/2 finale*

MECAPROTEC FC	LES VIEILLES CANAIL.	Muret Auriol	Lu 14/05	20h00
ou MECAPROTEC FC	AC2L	Muret Auriol	Lu 14/05	20h00

### *Coupe de Printemps : 1/2 finale*

FC POTO	ATHLETICO TOLOSA A	La Ramée Synthé	Ve 18/05	19h45
ou ALTRAN FOOT	ATHLETICO TOLOSA A	Blagnac Baradels Syn	Je 17/05	20h45

### *Coupe de la Ligue : 1/2 finale*

FC POTO	USEMA COLOMIERS	Stadium Taton Syn.	Lu 14/05	19h45
---------	-----------------	--------------------	----------	-------

## SEMAINE 21 DU 22/05/2018 AU 26/05/2018

*Coupe de la Ligue : Finale (si la même équipe FC POTO ou USEMA COLOMIERS n'est pas qualifié pour les 2 finales)*

AJ ST EXUPERY ou FC POTO ou USEMA COLOMIERS **A Définir** Sa 26/05 15h00  
SHADOCKS DE SEILH

*Coupe Occitane : Finale*

IO TEAM USEMA COLOMIERS ou FC POTO **A Définir** Sa 26/05 17h00  
15h00

*Si l'autre Finale ne se fait pas*

### **RATTRAPAGE**

*Division : Excellence - Journée 4 aller (du 17/11/17)*

ASEAT ASC CNES Ceat Oran Ve 25/05 20h30

*Division : Promotion Honneur - Journée 8 aller (du 18/12/18)*

IO TEAM LES VIEILLES CANAIL. Sordelo Hb Me 23/05 19h45

*Division : Excellence - Journée 9 retour (du 14/03/18)*

USEMA COLOMIERS ATHLETICO TOLOSA B André Roux Hb Me 23/05 20h00

*Division : Promotion Honneur - Journée 10 retour (du 07/02/18)*

ATHLETICO TOLOSA C AS DRT Sordelo Hb Je 24/05 19h45

*Division : Promotion Honneur - Journée 10 retour (du 08/02/18)*

TOLOSA FOOT SYSTEM USA FOOT Blagnac Baradels Syn Me 23/05 20h45

*Division : Promotion Excellence - Journée 13 retour (du 18/05/18)*

FC POTO ATHLETICO TOLOSA A Lardenne Synthé Me 23/05 19h45

*Division : Promotion Excellence - Journée 13 retour (du 18/05/18)*

SHAKHTAR TOLOSA MECAPROTEC FC La Ramée Synthé Ve 25/05 19h45

*Division : Honneur - Journée 17 retour (du 17/05/18)*

AS ST LOUP CAMMAS ALTRAN FOOT St Loup Cammas Je 24/05 20h15

*Si le match n'a pas pu se faire la semaine 20*